Prescriptions que devra respecter la SCI PRD MONTPARNASSE et mesures et caractéristiques du projet de réhabilitation de l'ancien immeuble CNP, faisant l'objet du permis de construire PC 075 115 21 V0070, destinées à éviter ses incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites, assorties des modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement et la santé humaine (article L. 122-1-1-I et R. 122-13 du code de l'environnement et L. 424-4 du code de l'urbanisme). Ce tableau intègre les mesures d'accompagnement également prévues par le maître d'ouvrage.

Conformément au II de l'article R. 122-13 du code de l'environnement, le suivi de la réalisation de ces prescriptions, mesures et caractéristiques du projet d'une part, et le suivi de leurs effets et des incidences du projet sur l'environnement, d'autre part, feront l'objet de plusieurs bilans afin de vérifier leur degré d'efficacité et leur pérennité. Ces bilans seront réalisés par le maître d'ouvrage aux trois échéances suivantes : à la fin des opérations de désamiantage, à la fin du chantier de l'opération de réhabilitation de l'ancien immeuble CNP (après la réception des travaux, avec transmission du bilan en complément du dépôt de la Déclaration d'Achèvement de la Conformité des Travaux prévue à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme) et à l'expiration d'une période de trois années courant à compter de la fin du chantier.

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
Incidences temporaires (phase chantier)									
Incidences liées au chantier	Géologie	Le projet n'ayant aucun effet sur le sol, n'a pas d'impact sur la géologie	Neutre						
	Hydrogéologie	Localisation hors périmètre PPRI. Pas de rabattement de nappe en phase chantier Non soumis aux dispositions de la loi sur l'eau	Neutre						
	Milieu naturel	A. Faune : Le site ne présentant pas d'enjeu écologique particulier, aucune adaptation du calendrier des travaux n'est nécessaire. B. Flore : Suivi des espèces exotiques envahissantes (EEE) C. Impact potentiel sur certains arbres du bd Vaugirard situés dans l'emprise chantier : jeunes marronniers, seront protégés.	A. Neutre B. Négatif C. Négatif	A. Sans objet B. Faible C. Faible	B. EEE : une attention particulière sera portée à la Vergerette du Canada et au Séneçon du Cap (identifiées sur site), ainsi qu'aux autres EEE habituelles sur les milieux minéralisés. Identification des foyers d'infestation avant travaux / information du personnel / évacuation des terres contaminées / végétalisation rapide du site / en cas de présence constatée : coupe avant fructification C. Protection des arbres situés dans l'emprise et à proximité du chantier	A. Sans objet B. E C. E	A. Sans objet B. Faible C. Aucune		
	Activités économiques	Les travaux seront réalisés sur un bâtiment vide d'occupants. Impact : perte de consommateurs pour les commerces et restaurants du quartier, en partie compensée par l'arrivée de la main d'œuvre du chantier	Indirecte négative	Faible					
	Qualité de l'air et santé	A. Risques d'émission de poussière lors des démolitions et de l'évolution des engins de chantier Un état initial de la qualité de l'air a été établi sur 14 points autour du site. En phase chantier, les polluants à enjeu sont essentiellement les particules. Le NO2 sera peu affecté.	A. Négatif B. Moyen	A. Moyen B. Moyen	A. Une mesure en continu par micro-capteur sera réalisée sur les particules PM10, PM2,5 et NO2 pendant toute la durée du chantier. Une plateforme de collecte des données associée au microcapteur permettra la définition et la mise en place de seuils d'alerte pour les différents polluants. B. Amiante : . Confinement strict de la zone ;	A. R B. R	A. Faible B. Faible	Le responsable environnement du chantier contrôle la mise en œuvre des méthodes et dispositifs nécessaires, pendant toute la durée du chantier, avec des inspections hebdomadaires.	Indicateurs et modalités : . Mesures initiales du niveau de particules fines et contrôle adaptées en fonction des phases de travaux ; . Prise en compte des observations et plaintes reçues via boite aux lettres et adresses mail chantier

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
		B. Risques liés aux opérations de désamiantage"			. Empoussièrement (fibres d'amiante) : . Analyse de l'air à l'extérieur des zones de travaux, en sortie d'extracteur, en base-vie et près des locaux déchets . Gestion des déchets amiantés			Il contrôle la cohérence avec la charte chantier à faible nuisance.	
	Nuisances olfactives	Pas d'impact olfactif	Neutre						
	Nuisances acoustiques et vibratoires	Le chantier est susceptible d'émettre des bruits et vibrations, qui sont encadrés par un ensemble de textes (réglementaires et directives de la mairie de Paris, charte de chantier à faibles nuisances) concernant les engins de chantier, ainsi que la protection du voisinage	Négatif	Moyen	Contrôle : les entreprises seront soumises à la surveillance d'un système automatique et coercitif de contrôle des bruits et vibrations, dont le cahier des charges sera une pièce contractuelle du marché signé par celles-ci. Les seuils d'émergence sont fixé à partir d'un état initial acoustique réalisé préalablement. Laeq actuel 7h -19h : 58 dB(A). Le niveau sonore maximal à ne pas dépasser en limite de chantier est Laeq 7h-19h= 78 dB(A). Nota: limite cumulative sur la journée, et non sur une valeur maximale ponctuelle. Choix du matériel avec dispositifs atténuateurs à la source (capots, manchons, pièges à son ...) Fermeture provisoire des ouvertures sur l'extérieur par panneaux de plâtre ou de bois Ecrans provisoires avec traitement absorbant Phasage spécifique pour les travaux à fort niveau sonore Le suivi acoustique et vibratoire pendant la phase curage-désamiantage est encadré par le "CCTP désamiantage", ainsi que par la "Notice de surveillance acoustique et vibratoire du chantier" Le maître d'ouvrage a initié un référé préventif. L'expert désigné par le tribunal pourra demander la mise en place de tout élément de mesure complémentaire	R	Faible	Contrôle par le maître d'œuvre d'exécution et l'acousticien de la mise en œuvre des méthodes et dispositifs nécessaires, pendant toute la période de chantier	Indicateurs et modalités : . Mesure du niveau sonore et contrôle des émergences avec dispositif de longue durée . Mise en place d'un monitoring du même type pour les vibrations . Prise en compte des plaintes reçues
Incidences chantier	Déchets de chantier	A. Production de déchets inertes, non dangereux, et déchets industriels spéciaux, en quantités importantes, dont déchets de démolition. B. Production de déchets amiantés	A. Négatif B. Négatif	A. Moyen B. Moyen	A. Réduction des déchets à la source, optimisation de la collecte, du tri. Valorisation des déchets de chantier en adéquation avec les filières locales existantes et contrôle de la destination des déchets. Cohérence avec la charte chantier à faible nuisance : ce point fait partie des pièces	R	Faible	Le responsable environnement du chantier contrôle la mise en œuvre des dispositifs de contrôle des déchets (bennes différentes pour chaque type de déchet, contrôle	Indicateurs et modalités : . Rapport d'inspection . Prise en compte des observations et plaintes reçues

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
					contractuelles du marché des travaux. Une communication pour le tri des déchets est mise en place sur le site. B. Les déchets amiantés sont doublement ensachés. Les sacs sont lavés dans des sas de décontamination, puis regroupés dans des big bags. Ils sont alors envoyés en transport ADR (Accord for Dangerous goods by Road) : Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route) vers un CET de classe 1 (ou en inertage).			des bordereaux de suivi des déchets), pendant toute la durée du chantier, avec des inspections hebdomadaires. Il contrôle la cohérence avec la charte chantier à faible nuisance. L'AMO Environnement, missionné par le Maître d'Ouvrage effectue une visite de contrôle mensuelle.	. Tableau de suivi des déchets et de leur taux de valorisation
	Trafic routier	A. Impact limité sur le trafic, notamment de camions, lié à : . L'évacuation des matériaux de démolition (curage, désamiantage) . L'évacuation des déchets produits lors de la construction . L'approvisionnement des matériaux de construction Il n'est pas concentré aux heures de pointe, et est variable selon les phases du chantier : En phase de curage-désamiantage (14 mois) : 27 camions maximum par jour. Phase gros œuvre et corps d'état secondaire (28 mois) : 19 camions maximum par jour. B. Certaines interventions nécessitent la fermeture ponctuelle de voirie (notamment le montage de la grande grue côté Maine)	A. Négatif B. Négatif	A. Faible B. Faible	A. . Mise en place d'agents de trafic côté Vaugirard et côté Maine . Mise en place d'un feu tricolore pour sécuriser la sortie de chantier côté Vaugirard B. Incidences très ponctuelles, donc réalisation des travaux de nuit ou le week-end Supervision régulière dans le cadre de la coordination des chantiers du quartier Montparnasse mise en place par la Ville.	R	Faible	Le responsable logistique du chantier contrôle la mise en œuvre des méthodes et dispositifs nécessaires, pendant toute la durée du chantier. Il contrôle la cohérence avec la charte chantier à faible nuisance. Une réunion de coordination Générale de chantiers est organisée chaque mois.	Indicateurs et modalités : . Saturation du réseau routier . Prise en compte des observations et plaintes reçues
	Accès piétons et transports en commun	A. Modification de la circulation piétonne B. Impact sur les transports en commun : déplacement de l'arrêt de bus des lignes 39 et 95 situé côté Vaugirard / dévoiement ponctuel du tracé des lignes de bus 58 et 92 côté Maine C- Accès au bâtiment PRD : l'ensemble des accès, piéton comme véhicule, est maintenu en phase chantier (parking, livraison, gare SNCF ...). Pas d'impact sur les accès à la gare.	A. Négatif B. Négatif C. Neutre	A. Faible B. Faible C. Neutre	A. Cheminement piéton : les clôtures de chantier sont, autant que possible, éloignées de 1,40m (2 UP) des façades côté trottoir, afin de conserver les flux des piétons. Un passage piéton protégé est créé bd Vaugirard le long de l'emprise chantier. B. Côté Vaugirard : Création d'un arrêt de bus complet en amont Côté Maine : Pas de mesure, l'impact étant minime Supervision régulière dans le cadre de la coordination des chantiers du quartier Montparnasse mise en place par la Ville.	A. R B. Sans objet C. Sans objet	Faible	Le responsable logistique du chantier contrôle le maintien des accès, pendant toute la durée du chantier. Une réunion de coordination Générale de chantiers est organisée chaque mois.	Indicateurs et modalités : . Prise en compte des observations et plaintes reçues

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
	Sécurité du public	Survol des grues	Négatif	Important	Interdiction du survol des espaces publics en charge. Protection des zones de cheminement sur la toiture de la gare. Protection lourde autour de l'IGH	E	Aucune		
	Paysage	Impact transitoire sur le paysage	Négatif	Faible	Bonne tenue du chantier et de ses abords immédiats Cohérence avec la charte chantier à faibles nuisances Protection des arbres situés dans l'emprise du chantier sur domaine public	R	Faible	Le responsable environnement du chantier contrôle la cohérence avec la charte chantier à faible nuisance pendant toute la durée du chantier	Indicateurs et modalités : Prise en compte des observations et plaintes reçues Contrôle quotidien de la propreté des abords
Incidences permanentes (phase exploitation)									
Milieu physique	Topographie	Le projet, ne touchant pas le sol naturel, n'a aucun effet sur la topographie	Neutre						
	Géologie	Le projet, ne touchant pas le sol naturel, n'a aucun effet sur la géologie. Il ne prévoit notamment aucune excavation	Neutre						
	Hydrogéologie	Le projet n'a pas d'incidence sur la ressource en eau, pas d'impact hydraulique, pas d'incidence sur les eaux de surface, ni les eaux souterraines	Neutre						
	Chaleur, lumière et radiations	Le projet n'a pas d'impact sur la chaleur, la lumière et les radiations. Et notamment, aucune mise en lumière du bâtiment n'est prévue	Neutre						
	Climatologie	La conception du projet, tant architecturale que technique, permet de réduire la consommation en énergie du bâtiment existant (et par là même une réduction des émissions de GES) : . Conception architecturale : Refaçadage intégral . Conception technique des fluides. La meilleure solution retenue en termes de consommation (production de gaz à effet de serre), investissement et exploitation est la combinaison des équipements de production suivants : 1) réseau urbain de Paris (CPCU) pour la production de chaud et d'une partie de l'eau chaude sanitaire	Positif	Important		A	Positives	Suivi par le maître d'œuvre, du respect du projet architectural et technique, pour le compte du maître d'ouvrage, en phase chantier, et à réception des travaux.	Indicateurs et modalités : Mise en place d'une facturation détaillée pour les occupants

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
		2) ballons électriques pour la production d'ECS pour les bureaux 3) groupes froids associés à des aéroréfrigérants adiabatiques couplés à une thermofrigopompe Ceci aboutit à une réduction de la consommation en énergie du bâtiment : -28% en consommation électrique, -65% en consommation de vapeur, soit globalement -39% en énergie totale							
	Eau	En état actuel le bâtiment ne comporte aucun abattement des eaux pluviales, qui sont toutes rejetées à l'égout. La conception technique du projet sur ce point permet de gérer au maximum les EP à la parcelle, et de réduire l'impact sur les égouts	Positif	Moyen	L'ensemble des surfaces végétalisées créées par le projet ainsi que le report des eaux pluviales de certaines surfaces imperméables vers d'autres surfaces végétalisées et la récupération des eaux pluviales, permettent d'atteindre un abattement de 55% de la pluie de 16 mm. Le projet est donc conforme aux exigences du plan Parispluie.	A	Positives	Suivi par le maître d'œuvre, du respect du projet technique, pour le compte du maître d'ouvrage, en phase chantier, et à réception des travaux.	
	Ensoleillement	Le projet a globalement un léger impact sur l'ensoleillement des avoisinants, lié à la faible augmentation ponctuelle de hauteur (+5,11 m). Le projet induit une augmentation des ombres sur la place Raoul Dautry en particulier, à la mi-saison en fin d'après-midi, ainsi que sur certaines façades de l'avenue du Maine en été. Il n'a pas d'impact sur l'ensoleillement du bâtiment Dubuisson.	Négatif	Faible					
	Confort au vent	Les modélisations réalisées montrent des résultats sur le confort au vent pour les espaces extérieurs très proches les uns des autres pour les trois configurations étudiées (état actuel / Projet PRD dans l'environnement actuel / Projet PRD dans l'environnement futur). Globalement, aucun impact négatif du projet n'est mis en évidence. Pour les zones Jardin Atlantique et place Raoul Dautry, l'impact est même favorable	Neutre ou positif						
	Ilot de chaleur urbain	La conception du projet notamment la végétalisation des toitures permettant, outre un ombrage partiel, une évapo-transpiration, ainsi que le choix de revêtements minéraux accroissent	Positif	Faible	La dimension d'îlot de chaleur urbain a été prise en compte dans la conception des toitures du projet.	R	Faible	Suivi par le maître d'œuvre, du respect du projet architectural et technique, pour le compte du maître d'ouvrage, en phase	

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
		l'albedo. Ces paramètres sont de nature à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU).			Une attention particulière a été portée sur le choix des matériaux, l'ajout de végétation et la disposition des éléments paysagers			chantier, et à réception des travaux.	
	Impact environnemental des façades	Réduction de la consommation en énergie (chaud et froid) : brise-soleil, ventilation naturelle par des ouvrants gérables par l'usager, lumière du jour plus importante, store en toile intérieur Amélioration du confort de l'usager Réduction du temps de chantier par l'utilisation d'éléments préfabriqués Réduction de l'impact carbone : choix de façades avec un poids maîtrisé ne nécessitant pas de reprise structurelle conséquente	Positif	Moyen	L'important travail réalisé dans la conception et la mise au point du dispositif global des façades permet, outre l'aspect architectural qui préserve tout en le renouvelant, le concept d'origine, d'avoir de nombreux impacts positifs sur l'environnement et la santé	A		Suivi par le maître d'œuvre, du respect du projet architectural et technique, pour le compte du maître d'ouvrage, en phase chantier, et à réception des travaux.	
Vulnérabilité face aux risques	Risques naturels	Le projet n'aura pas d'effet sur les risques naturels	Neutre						
	Risques technologiques et industriels	Le site comme le projet ne sont soumis à un risque technologique ou industriel particulier	Neutre						
	Risques sécuritaires	Sans objet : Périmètre ESSP							
	Risques incendies	Le projet a un impact positif sur la sécurité incendie de l'immeuble existant. Modification du niveau d'accès des secours et donc du positionnement du PCS. Du niveau A 52,50 NVP à niveau 68,32 NVP Classement : Actuel : IGH de type GH W2 Projet : IGH de type GH W1 Accès des secours Actuel : depuis la voie échelle côté place R Dautry Projet : depuis les voies échelle du Jardin Atlantique Création d'une aire de concentration des secours desservie par une voie ouverte à ses deux extrémités	Positif	Moyen				Mise en place d'une équipe sécurité incendie présente 24h/24 sur site. Contrôle des aspects liés à la sécurité incendie par le mandataire sécurité. Contrôle périodique de l'ensemble des organes de sécurité réalisés par un organisme de contrôle (conformément à la réglementation incendie)	

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
Milieu naturel	Faune/flore	A. Potentialités écologiques du périmètre du site : enjeu faible > pas d'impact B. Habitats, flore patrimoniale : enjeu faible > pas d'impact C. Faune : groupe des mammifères, des chiroptères, des reptiles et batraciens, l'avifaune : enjeux faibles voire inexistants > pas d'impact D. Le projet prévoie deux espaces végétalisés en toiture > impact positif sur la biodiversité E. Jardin Atlantique > pas d'impact	A. Neutre B. Neutre C. Neutre D. Positif E. Neutre	A. Sans objet B. Sans objet C. Sans objet D. Faible E. Sans objet	1) Périmètre immédiat L'écologue (EGIS) a émis des recommandations en phase conception et en phase d'exploitation. . Choix d'une palette végétale adaptée : compromis maximisant la présence des espèces locales du Bassin Parisien sans pénaliser pour autant la pérennité des espaces plantés. . Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité : nichoirs et gîtes (martinet, moineau, mésange, chiroptères) . Réalisation d'un éclairage adapté : pas de diffusion de lumière vers le ciel; limiter la durée d'éclairage . Conception des surfaces vitrées limitant le risque de collision pour l'avifaune . Mise en place d'une gestion des espaces verts zéro-phyto	A. E B. E C. E D. R E. Sans objet	Faible	Contrôle par un écologue du choix des végétaux plantés dans le cadre du projet, lors de la réalisation des terrasses végétalisées Poursuite des études pour améliorer la présence végétale aux abords du bâtiment.	Contrôle par le maître d'ouvrage. Contrôle par le maître d'œuvre lors de l'exécution des travaux
	Zonages naturels	Aires naturelles protégées et inventoriées : aucun enjeu. Pas d'impact	Neutre						
	Continuités écologiques	Continuités régionales : enjeu faible	Neutre						
	Natura 2000	Sites Natura 2000 : Le projet consiste en rénovation d'un immeuble de bureau existant, avec végétalisation de deux toitures, sans production de pollution sol-eau-air, et à distance importante (7,2 Km) d'un site Natura > pas d'effet sensible	Neutre						
Milieu humain	Réseaux et voirie	A. Pas d'impact sur la voirie et les réseaux divers B. Impact positif sur la gestion des eaux pluviales, inexistante aujourd'hui, par rétention des eaux pluviales à la parcelle grâce aux surfaces végétalisées créées	A. Neutre B. Positif	A. Sans objet B. Moyen					
	Servitudes	Le projet n'a pas d'impact sur les servitudes existantes	Neutre						
	Socio-économie	Le bâtiment est et reste affecté à un usage tertiaire. Le projet n'a pas d'impact d'ordre socio-économique, si ce n'est un léger accroissement de l'effectif : passage de 3.400 à 3.850 personnes (en population moyenne courante).	Neutre						

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
		Soit un accroissement de 450 personnes (+13,2%)							
	Equipements et commerces	Le projet n'a pas d'impact sur les équipements et commerces	Neutre						
	Patrimoine	Pas d'impact sensible sur le patrimoine. Les vues en covisibilité réalisées par les architectes montrent que le projet est soit trop éloigné, soit caché par l'environnement urbain, et en tout état de cause, sa faible évolution volumétrique et de hauteur (hauteur maximale inchangée) n'est pas de nature à générer un impact notable. Le traitement des façades ne génère pas non plus de modification sensible dans la perception en vue plus ou moins lointaine du bâtiment	Neutre						
Mobilités	Trafic	L'impact sur le trafic et lié à l'augmentation de l'effectif de 450 personnes. Il est estimé à 27 voitures supplémentaires (16 sur le boulevard de Vaugirard et 11 sur 'avenue du Maine) en attraction le matin et en émission le soir à l'heure de pointe	Négatif	Faible	L'usage de mobilités alternatives (vélo) est encouragé par la création d'un vaste parking vélo, quasi inexistant jusqu'alors. Passage de 30 à 560 places vélo environ	R			
	Transports en commun	L'impact sur les TC est proportionnel à l'accroissement de population moyenne sur le site, soit 450 personnes. Compte tenu des choix modaux de répartition selon les modes d'accès, ceci représente environ : +156 personnes en TC à l'heure de pointe du matin et + 104 personnes en TC à l'heure de pointe du soir. Pour la gare Montparnasse seule (flux TGV, transilien, TER), cela représente : + 42 et + 28 personnes.	Négatif	Faible					
	Cycles et piétons	Le projet génère 45 piétons supplémentaires en attraction le matin et en émission le soir Le projet génère 262 vélos supplémentaires en attraction à l'HPM et 175 vélos en émission à l'HPS	Neutre						
	Stationnement	Parking VL : passe de 600 à 525 places. Soit -75 places Parking moto : passe de 31 à 272 places. Soit +241 places	Positif	Fort					

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
Consommation de ressources et résidus attendus	Energie	Le projet présente une variation de consommation totale de -28% en électricité, de -65% en vapeur, soit une baisse de 39% de consommation énergie totale, ce qui représente (compte tenu de l'évolution de la surface SDP) -45% de consommation, en ratio au m2.	Positif	Fort					
	Eau	En état actuel, le bâtiment consomme 31.700 m3 d'eau par an. En état projet, la consommation est estimée à environ 16.000 m3 d'eau par an. Soit une réduction de la moitié de la consommation en eau.	Positif	Moyen					
	Déchets	Le projet produit plusieurs types de déchets : bureau, ERP et restauration. Le volume est proportionnel à la population accueillie	Neutre	Faible	Réalisation de 3 espaces de stockage de déchets par typologie d'usager : bureau (3.887 pers. 48 m2) ; ERP avec un foisonnement à 50% (2.838 pers. 21 m2) et restauration (1.420 repas. 25 m2)				
Santé	Acoustique / vibrations	Le seul impact acoustique du projet provient des équipements techniques. Les niveaux de bruit générés par les équipements, en prenant en compte l'ensemble des traitements, induisent des émergences qui restent en-deçà des valeurs maximales tolérées par les textes réglementaires,	Négatif	Faible	Des traitements atténuateurs sont mis en en place sur les équipements techniques du projet, pour l'essentiel en toiture haute (N15) : prise et rejet d'air de la thermofrigopompe, aspiration et refoulement d'air des CTA, extracteurs sanitaires, ventilateurs de hotte et local technique. Les équipements techniques situés en toiture de la gare (niv. 00) ne sont pas pris en compte, car non modifiés par le projet.	R	Faible	Suivi par le maître d'œuvre, du respect du projet technique, pour le compte du maître d'ouvrage, en phase chantier, et à réception des travaux.	
	Qualité de l'air	Le projet a un impact positif sur la qualité de l'air et la santé lié au désamiantage (finalisation), aux installations classées (dépose des anciens éléments techniques), au trafic (accroissement très modéré), à la création de stationnement vélo (positif sur la santé), à la création d'espaces végétalisés avec un arrosage adapté, à la mise en place d'une gestion des eaux pluviales évitant la stagnation (cf. arboviroses)	Positif	Moyen					
	Electro-magnétisme	Le projet n'a pas d'impact de ce type	Neutre						
Vulnérabilité au changement climatique	A. Vulnérabilité au changement climatique	A. Le projet ne présente pas de sensibilité particulière au changement climatique, et notamment :	A. Neutre B. Positif	A. Sans objet B. Moyen					

Thématique	Sous-thématique	Incidences			Mesure(s) d'évitement, réduction ou compensation (« ERC ») et mesure(s) d'accompagnement (« A ») envisagée(s)	Type de mesure	Incidences résiduelles après mesures	Modalités et calendrier du suivi de la réalisation des mesures	Modalités et calendrier du suivi des incidences du projet et des effets des mesures
		Description	Nature	Intensité					
	B. Impact sur le changement climatique	. A l'augmentation de température et phénomènes associés (canicule, sécheresse, glissements de terrains, orages) ; . Aux précipitations (diminution de la pluviosité ou augmentation de l'intensité des pluies), inondations, coulées de boues, grêles, neiges, etc. ; . Aux vents, tempêtes. B. Le projet, avec la réduction de consommation en énergie, la réduction des accès VL au profit des vélos, la remise à neuf des équipements techniques et la tendance à une amélioration de l'effet d'ICU : a un impact positif sur l'évolution climatique							